120 ans de Séparation des Eglises et de l'Etat G décembre

Atelier autour du docufiction *La Séparation* de Hanss

ETAPE 1 Cueillette de mots autour de la laïcité

On devrait arriver à ça:

Distribution fiche élève

Quelques chiffres
(source INSEE et autres)
1905 41 millions de Français 90 % se disent catholiques
si on y ajoute l'Algérie française (4,5 millions d'habitant·es) 10% de Français sont musulmans

2020 : 51 % des 18-59 ans disent ne pas avoir de religion
29 % de Français se disent catholiques, 9 % d'une autre religion chrétienne
10 % de Français se disent musulmans (source France 24)
1% de Français seraient juifs (rien sur l'INSEE)

ETAPE 2 : Projection fragmentée du film avec échanges, questions, résumés entre les séquences

Séquence 1 du début jusqu'à 6 :45

Résumé des débats et contexte historique (1 an de débat, 48 séances, 1500 pages de CR au JO)

Questions ?

Séquence 2 de 13 :16 jusqu'à 17 :15

Présentation d'Aristide Briand qui est le rapporteur de la commission qui propose la loi de séparation (commission présidée par Ferdinand Buisson)

Séquence 3 de 23 :07 jusqu'à 37 :0G : les oppositions au projet de loi de Séparation des Eglises et de l'Etat proposé par la commission

Vote contre la motion d'ajournement de la droite catholique défendue par l'Abbé Gayraud

Le contreprojet de l'extrême gauche : Maurice Allard

Résumé collectif du contreprojet de Maurice Allard.

Anticléricalisme, confiscation des biens de l'église, « a-religion » comme rè5gle = déchristianisation car pour lui, l'Eglise est contre la République

Il est pour la liberté de conscience mais contre la liberté de culte

Il attaque contre les superstitions et de la marchandisation (dérive) de certaines congrégations. Provocation car les députés catholiques aussi s'y opposent et Allard le sait

Séquence 4 de 40 :20 jusqu'à 50 :50

Présentation de Jean Jaurès et défense d'une position modérée pour la Séparation (proposition de la commission)

Vote contre le contreprojet

Résumé de l'argumentaire de Jaurès

Séquence 5 de 50 :30 jusqu'à 56 :20

La contrattaque royaliste, antirépublicaine par le Comte de Baudry d'Asson

Nuancée par l'Abbé Gayraud qui n'est pas antirépublicain

Séquence 6 de 56 :20 jusqu'à 58 :30

Amendement de Maurice Allard pour la suppression des jours fériés religieux laïcisation complète de l'Etat

Vote contre

Séquence 7 (facultative) de 58 :40 jusqu'à 1 :01 :45

Amendement de Maurice Allard pour l'interdiction du costume ecclésiastique (soutane) des prêtres en ville

Vote contre)

Séquence 8 de 1 :01 :58 jusqu'à 1 :07 :40

Contextualisation historique

Défense de lu texte par Aristide Briand 3 juillet 1905 et vote 341 pour 233 contre

Promulgation le 9 décembre

Conséquences de l'application de la Loi

Séquence G de 1 :07 :40 jusqu'à 1 :12 :04

Histoire des différents protagonistes entre 1905 et 1942 (date de la mort d'Allard, dernier survivant)

Idée que la laïcité est liée au pacifisme, à la lutte contre le fascisme

Laïcité apparait dans la Constitution : dans son préambule en 1946 puis en article en 1958 : France république indivisible, laïque, démocratique et sociale

Séquence 10 de 1 :12 :05 jusqu'à 1 :15 : 00

1989 Affaire des voiles au collège de Creil

2004 loi d'interdiction de signes religieux ostentatoire à l'école, collège et lycée publics

Séquence 11 de 1 :15 :02 jusqu'à la fin

Laïcité et questions existentielles

Spiritualité, questions des fins dernières, de l'origine des choses etc

ETAPE 3 retour le débat : Faut-il modifier les jours fériés ?
Source https://www.enquete.asso.fr/

JOURS FERIES EN France

Jours fériés religieux :

Jour de Noël (25 décembre)
Lundi de Pâques (date variable, fixée chaque année par l'Eglise catholique).
Jeudi de l'Ascension (date variable, cette fête a lieu 40 jours après le dimanche de Pâques)
Lundi de Pentecôte (date variable, cette fête a lieu 50 jours après le dimanche de Pâques)
Assomption (15 août)
Toussaint (1er novembre)

Jours fériés civils :

Fête nationale (14 juillet)
Jour de l'An (1er janvier)
Fête du travail (1er mai)
Armistice 1918 (11 novembre)
Victoire 1945 (8 mai)

Point de connaissance (facultative) : signification des fêtes religieuses

La fête de **Noël** commémore la naissance de Jésus. Noël vient du latin Natalem diem (jour de la naissance). Aujourd'hui, dans les pays occidentaux de tradition chrétienne, la fête de Noël a pris de nouvelles dimensions : fête familiale, voire fête commerciale. On la célèbre également dans des pays de tradition non chrétienne. La fête de Noël a supplanté la fête de Pâques dans l'imaginaire collectif, alors que celle-ci est la plus importante pour les chrétiens.

La fête de **Pâques** commémore la résurrection de Jésus. Selon la tradition chrétienne, Jésus, crucifié et mort un vendredi (le Vendredi saint, dans le calendrier liturgique), serait ressuscité le troisième jour, c'est-à-dire un dimanche.
Dans les familles pratiquantes, il est d'usage de partager en famille un plat à base d'agneau, l'agneau symbolisant Jésus, sacrifié pour racheter les péchés des hommes.

Noël et Pâques sont aussi devenues des fêtes non chrétiennes : les chrétiens célèbrent une fête religieuse tandis qu'une grande partie de la population française se retrouve également en famille, surtout à Noël. Ces deux fêtes sont présentes dans la société de manière générale. Le Père Noël, "Saint Nicolas" dans les pays anglo-saxons, qui offre des cadeaux aux enfants sages, vient de récits et de pratiques de l'Europe pré-chrétienne, qui ont été ensuite christianisés pour finalement se voir dépouillés d'une signification religieuse dans la société moderne. Les œufs et le lapin de Pâques, qui symbolisent la vie qui réapparaît avec le printemps, étaient présents dans l'Europe pré-chrétienne, les œufs ont été associés à la Résurrection du Christ. Les cloches, qui sonnent pour célébrer joyeusement la résurrection, sont toujours présentes dans les confiseries.

La fête de l'**Ascension** commémore la montée au ciel de Jésus 40 jours après sa résurrection. Jésus serait en effet apparu à plusieurs reprises à ses disciples, qui auraient ainsi attesté sa résurrection, avant de monter au ciel "vivant".

La **Pentecôte** (cinquantième jour, en grec) commémore la descente du Saint-Esprit sur les apôtres (les disciples de Jésus). Après la mort et la résurrection de celui-ci, les apôtres auraient en effet reçu une

inspiration divine (le Saint-Esprit est une des manifestations de Dieu) leur intimant l'ordre de prêcher la nouvelle religion auprès de tout le monde, et pas seulement auprès des Juifs.

Nota bene : Pour les lundis de Pâques et de la Pentecôte, la fête religieuse a lieu le dimanche.

La fête de l'**Assomption** célèbre la montée au ciel de Marie, la mère de Jésus. Cette fête n'est pas célébrée partout ni de la même manière dans les différentes églises chrétiennes : l'Assomption n'a valeur de dogme dans l'Eglise catholique que depuis 1950, tandis que les protestants ne la célèbrent pas. L'autre nom de l'Assomption est la Dormition.
Le jour de l'Assomption est férié en France parce qu'en 1806, l'empereur Napoléon Ier a décrété le 15 août fête nationale : c'était une référence à sa propre date de naissance, le 15 août 1769 ! Le 15 août est devenu à cette époque la Saint-Napoléon, qui ne figure bien sûr pas dans le calendrier officiel de l'Eglise catholique.

La fête de la **Toussaint** (tous les saints) célèbre, dans la tradition catholique, la fête des saints. Depuis le IXe siècle, en Occident, la Toussaint est suivie d'une fête des fidèles défunts, qui a lieu le 2 novembre et est souvent confondue avec la Toussaint elle-même.

Pour information : en Alsace-Moselle, région possédant des spécificités sur le plan religieux, le Vendredi saint (jour de la mort de Jésus) est aussi férié.

Point de connaissance

Yom Kippour : Le 10e jour après le début de l'année juive, en septembre-octobre, Yom Kippour (Jour du recouvrement, au sens de "recouvrement des fautes"), est un jeûne de 25h au cours duquel la collectivité confesse ses fautes et prie pour son pardon. Le croyant doit préalablement et à trois reprises avoir sollicité le pardon des personnes envers qui il a commis des fautes.

Aïd al-Kébir : Le 10 du dernier mois de l'année musulmane, l'Aïd al-Adha (Fête du sacrifice), appelée également au Maghreb Aïd al-Kebir (grande Fête), rappelle le sacrifice par Abraham du mouton, en remplacement de son fils. Le récit coranique ne précise pas le nom du fils promis au sacrifice, la tradition majoritaire considère qu'il s'agit d'Ismaël et non d'Isaac comme dans le récit biblique.

Aïd-al-Fitr : fête de la rupture du jeûne.

Le Mawlid : fête de la naissance du prophète

Jeu de rôles : répartir les arguments des 7 penseurs de la laïcité (tableau ci-dessous) entre 7 élèves, qui les exposent devant l'amphi. Débats.

	Favorable au changement	Opposé	Pourquoi ?
F. de Rostolan Avocat du droit du travail	Propositions : supprimer deux jours fériés d'origine chrétienne, introduire une fête musulmane et une fête juive.		Il ne faut pas allonger la liste des jours fériés, déjà longue, pour des raisons économiques. Changer de jours fériés est une décision est courageuse, mais nécessaire. La population s'y habituera.
J. Lalouette historienne	Propositions : supprimer tous les jours chrétiens, ou bien introduire une fête juive et une fête musulmane.		Retirer du calendrier les jours chrétiens serait la solution la plus laïque. Toutefois, la proposition de la Commission Stasi est plus réaliste.
N. Cadène rapporteur de l'Observatoire de la laïcité		X	Les jours fériés chrétiens sont devenus coutumiers et n'ont plus de caractère confessionnel aux yeux de l'Etat. En ajoutant des jours fériés juifs et musulmans, on redonnerait une signification confessionnelle à ces jours. Cela diviserait la population. Les autres cultes pourraient se sentir lésés.
G. Roucou prêtre	Propositions : supprimer deux jours fériés d'origine chrétienne (l'Ascension et le lundi de Pentecôte, par exemple) et introduire une fête juive et une fête musulmane.		Introduire un jour férié juif et un jour férié musulman montreraient que ces deux confessions font partie de la communauté nationale. Or, l'Ascension et la Pentecôte sont peu fêtées par les chrétiens.
P. Haddad rabbin		X	Les jours fériés chrétiens n'ont plus de signification confessionnelle. L'Etat n'a pas autorité pour réintroduire des fêtes religieuses. Les juifs ne se sentent pas discriminés par l'absence de jour férié juif, en revanche il est important que les employeurs soient encouragés à accorder des jours de congé à leurs salariés pour les fêtes religieuses.
A. Mamoun imam	Proposition : introduire deux fêtes musulmanes, l'Aïd al-Kébir et l'Aïd al-Fitr.		Introduire deux fêtes musulmanes dans le calendrier prouverait que l'islam fait désormais partie de la nation française.
P. Foussier conseiller de l'Ordre du Grand Orient de France		X	Introduire des changements risquerait de faire plus de mal que de bien, car cela ferait naître des tensions. Le plus adapté est de faire preuve de souplesse pour la gestion des absences lors des fêtes religieuses (élèves, professeurs, salariés).